

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Arrêté ministériel relatif à la consommation du gaz.

Arrêté municipal concernant la fabrication et la vente du pain.

CONGRÈS DE MONACO

Pour l'expansion des Stations thermominérales, climatiques et balnéaires des Nations alliées ou amies.

ECHOS ET NOUVELLES :

Citation à l'ordre du Corps d'armée.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — Ernani ; Henry VIII.

PARTIE OFFICIELLE

N° 2582.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Stanislas de Halewyn, Gérant du Consulat de Notre Principauté à New-York, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-sept février mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :
Le Ministre d'État,
Signé : E. FLACH.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Nous, Ministre d'État de la Principauté, Considérant que les difficultés qu'il y a à assurer les approvisionnements en charbon deviennent chaque jour plus nombreuses et plus graves, et qu'ainsi il devient urgent de prévenir toutes les causes de consommation abusive et de gaspillage de gaz ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'éclairage public sera réduit au strict nécessaire, tant par la diminution du nombre des becs de gaz que par la durée de leur fonctionnement.

ART. 2. — L'éclairage au gaz est interdit aux particuliers partout où il existe des installations mixtes permettant l'éclairage à l'électricité.

ART. 3. — La consommation du gaz chez les particuliers, sous quelque forme que ce soit, sera diminuée ainsi qu'il suit :

1^o Pour la part mensuelle allant de 30 à 100 mètres cubes, de la moitié.

2^o Pour la part au-dessus de 100 mètres cubes, des trois quarts.

En sus de la consommation ainsi déterminée et en dehors d'une tolérance de 10% qui est accordée en excédent de la consommation autorisée, chaque abonné aura droit à 6 mètres cubes de gaz par mois et par personne vivant actuellement à son foyer.

ART. 4. — Lorsque l'Usine à gaz aura constaté chez les particuliers que le nombre de mètres cubes qu'ils auraient le droit de consommer a été dépassé, elle pourra fermer les compteurs.

ART. 5. — Indépendamment des sanctions administratives qu'elles pourraient entraîner, les infractions au présent Arrêté, qui entrera en vigueur dès le 7 du présent mois, seront poursuivies et réprimées, conformément aux dispositions de l'article 472 paragraphe 15 du Code Pénal.

ART. 6. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 5 mars 1917.

Le Ministre d'État : E. FLACH.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Président de la Commission Intercommunale ;

Vu l'Ordonnance du 3 avril 1911 ;

Arrêtons :

ARTICLE 1^{er}. — Le pain doit être fabriqué avec de la farine entière de froment, ne pas avoir un poids inférieur à 700 grammes ni supérieur à 1 kilogramme et une longueur supérieure à 80 centimètres. Pour le pain en couronne, la longueur est calculée sur le développement de la circonférence moyenne.

Sont, en conséquence, interdites aux boulangers et à tous commerçants la fabrication, la vente ou la mise en vente de tous autres pains, notamment des pains dits de luxe ou de fantaisie, des petits pains, croissants, biscottes fraîches et autres pains faits avec de la farine additionnée de lait, lactose, sucre ou beurre.

ART. 2. — La vente du pain frais est interdite. En conséquence, le pain ne pourra être mis en vente ou vendu que douze heures après sa cuisson, et il ne pourra être soumis à des procédés de conservation destinés à le maintenir frais.

ART. 3. — La vente du pain, entier ou par morceaux, se fait au poids ; en conséquence, le vendeur doit ou ajouter l'appoint, ou n'exiger que le prix correspondant au poids livré.

ART. 4. — Une autorisation spéciale sera nécessaire pour la fabrication, la vente ou la mise en vente des pains de régime ou de santé.

ART. 5. — Le prix de vente du pain dans la Principauté ne pourra pas dépasser 0 fr. 475 le kilogramme.

ART. 6. — Le prix de vente sera alternativement de 0 fr. 50 le kilogramme la première semaine et de 0 fr. 45 la semaine suivante. La première semaine finira le 3 mars inclus.

ART. 7. — Le pain doit être exclusivement réservé

à l'alimentation humaine. Tout autre usage est rigoureusement interdit. Les hôteliers, restaurateurs, traiteurs, etc., sont tenus de servir à leurs clients le pain coupé en morceaux et au fur et à mesure de leurs besoins, de manière à éviter tout déchet.

ART. 8. — Tout boulanger ou vendeur est tenu d'afficher les présentes dispositions dans un endroit bien apparent de son local de vente.

ART. 9. — Le présent Arrêté aura son effet à partir du 1^{er} mars 1917.

ART. 10. — Les Arrêtés précédents concernant le poids, la forme et le prix du pain sont rapportés.

ART. 11. — Les infractions aux dispositions ci-dessus, indépendamment des sanctions administratives qu'elles pourraient entraîner, seront poursuivies et réprimées conformément à l'article 472 du Code Pénal.

Monaco, le 28 février 1917.

VU et APPROUVÉ :
Le Ministre d'État,
(Signé :) E. FLACH.

Le Président
de la Commission Intercommunale,
(Signé :) A. NOGHÈS.

CONGRÈS DE MONACO

Pour l'expansion des Stations thermominérales, climatiques et balnéaires des Nations alliées ou amies.

Président d'honneur :

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

En mai 1916, S. A. S. le Prince de Monaco a pris l'initiative des Congrès.

Le 13 juillet suivant, S. A. S. nommait un Comité général d'organisation, siégeant à Paris, ainsi qu'un Comité monégasque. Un Comité spécial était créé pour organiser, à l'occasion des Congrès, une importante exposition.

En présence des nombreux concours qui sont venus à l'œuvre du Congrès de Monaco, il a paru nécessaire d'unifier le travail d'organisation et d'avoir un seul Comité.

C'est ainsi que dans la liste qui va suivre les délégués de la Principauté de Monaco, dont le nom est suivi d'un *, figurent avec leurs collègues de France.

Des Comités nationaux de chaque nation adhérente : Italie, Grande-Bretagne, Russie, Portugal, Etats-Unis, Espagne, etc., seront successivement formés, afin de grouper la représentation de chacun de ces pays.

A la suite des premières réunions — tenues à partir d'octobre 1916 — des Bureaux des Associations scientifiques et autres qui s'occupent des stations hydro-minérales et climatiques de France, réunions qui ont été présidées par S. A. S. le Prince de Monaco, en son Hôtel, 10, avenue du Trocadéro, il a été décidé que les Congrès de Monaco établiraient leurs bureaux à l'Institut Océanographique, à Paris.

Les Congrès et l'Exposition dépendent exclusivement de S. A. S. le Prince de Monaco et le siège des Comités étant fixé à l'Institut Océanographique, 195, rue Saint-Jacques, à Paris (Téléphone : Gobelins 16-07), c'est à cette adresse que devront être adressées toutes les communications.

Une délégation permanente des Comités assure l'organisation générale. Elle comprend :

Pour le Congrès d'Hydrologie : MM. le professeur GILBERT, de l'Académie de Médecine; le docteur G. BARDET, secrétaire général de l'Institut d'Hydrologie.

Pour le Congrès de Thalassothérapie : MM. le professeur ALBERT ROBIN, de l'Académie de Médecine; le docteur G. BAUDOUIN.

Pour le Congrès de Climatologie et d'Hygiène : MM. le professeur BORDAS, du Collège de France; S. BRUÈRE, secrétaire général de l'Association générale des Hygiénistes et Techniciens municipaux.

Pour le Congrès des Villes d'Eaux : MM. CH. FÈRE, président de l'Union des Etablissements thermaux de France; le docteur V. GARDETTE, directeur de la *Gazette des Eaux*.

Pour l'administration des Congrès et de l'Exposition : MM. le sénateur DUPONT, président du Comité Français des Expositions à l'Etranger; PIERRE CHABERT, Membre du Conseil supérieur du Tourisme, Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Voici la liste générale des Comités :

I

CONGRÈS D'HYDROLOGIE

1^o) Bureau du Congrès

Présidents d'honneur : MM. ARMAND GAUTIER, Membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Paris; L. LANDOUZY, Membre de l'Institut, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, directeur scientifique du Voyage d'études médicales aux eaux minérales, stations climatiques et maritimes; ALBERT ROBIN, Membre de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, président du Syndicat des Stations balnéaires et sanitaires de France; DE LAUNAY, Membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Mines; GEORGES URBAIN, professeur à la Faculté des Sciences, directeur du Laboratoire de chimie analytique à l'Institut d'Hydrologie de Paris.

Président du Congrès : M. J. RENAULT, correspondant de l'Institut, Membre associé de l'Académie de Médecine, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Lyon.

Vice-Présidents : MM. ARNOZAN, de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux; PAUL CARNOT, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des hôpitaux de Paris; GARRIGOU, professeur d'hydrologie à la Faculté de Médecine de Toulouse; LIROSSIER, de l'Académie de Médecine, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon.

Secrétaire général : M. le docteur G. BARDET, directeur du Laboratoire d'hydrologie générale à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, secrétaire général de l'Institut d'Hydrologie.

Secrétaires généraux adjoints : MM. le docteur MARSAN*, médecin de l'hôpital de Monaco; le docteur CANY, secrétaire de rédaction de la *Gazette des Eaux*.

Trésorier : M. le docteur BOURSIER, secrétaire général du Syndicat des stations balnéaires et sanitaires de France.

2^o) Comité d'organisation

Président : M. A. GILBERT, Membre de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Vice-Présidents : MM. CARRON DE LA CARRIÈRE, directeur du Voyage d'études médicales aux eaux minérales, stations maritimes et climatiques; DURAND-FARDEL, président de la Société d'Hydrologie.

Secrétaires : MM. ROGER GLENARD, Membre de la Société d'Hydrologie; JOLLY, Membre de la Société d'Hydrologie.

Membres du Comité :

1^o Les Membres du Bureau permanent du Congrès d'Hydrologie : MM. les docteurs G. BAUDOUIN, BERNARD, BINET, P. FERRAS, F. GLENARD, ARDIN-DELTEIL, professeur à l'Ecole de médecine, Alger; FÈRE, président de l'Union des Etablissements thermaux; GRASSET, professeur à l'Université de Montpellier, Membre de l'Académie de Médecine; HANRIOT, Membre de l'Académie de Médecine; MEILLÈRE, Membre de l'Académie de Médecine; SELIER, chargé du cours d'hydrologie à la Faculté de Médecine de Bordeaux.

2^o Médecins des hôpitaux de Paris : MM. les docteurs BERGER, FAISANS, LE GENDRE, RENON, professeur agrégé et THIROLOIX, professeur agrégé.

3^o Ecoles de médecine de plein exercice : MM. les professeurs BERG (Marseille), MIRALLIÉ (Nantes) et THOMAS (Clermont).

4^o Société d'Hydrologie : MM. les docteurs DEDET, GARDETTE, HEITZ, HÉRAUD, MAZERAN, PERCEPIED et PIATOT.

5^o Syndicat des médecins des stations balnéaires et sanitaires : MM. les docteurs BELUGOU, BERGOUIGNAN, BOULOUMIÉ, FORESTIER, LAMARQUE, LAVERGNE et NIVIÈRE.

6^o M. le docteur RICHARD*, directeur du Cabinet scientifique de S. A. S. le Prince de Monaco et du Musée océanographique de Monaco.

II

CONGRÈS DE THALASSOTHÉRAPIE

1^o) Comité National de Patronage

Président : M. le professeur PINARD, Membre de l'Académie de Médecine.

Membres : MM. les docteurs : BOULLOCHE, médecin de l'hôpital Bretonneau; CARRON DE LA CARRIÈRE, ancien interne des hôpitaux de Paris; DALCHÉ, médecin de l'Hôtel-Dieu; FIESSINGER, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, rédacteur en chef du *Journal des Praticiens*; HUDELO, médecin de l'hôpital Broca; LE GENDRE, médecin de l'hôpital Lariboisière; LESAGE, médecin de l'hôpital Herold; LESNÉ, médecin des hôpitaux; MAURICE DE FLEURY, Membre de l'Académie de Médecine; MÉRY, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades; MOSNY, Membre de l'Académie de Médecine, médecin de l'hôpital Saint-Antoine; RENON, professeur à la Faculté de Médecine, médecin de l'hôpital Necker; RICHARDIÈRE, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades; ROCHARD, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis; SIREDEY, médecin de l'hôpital Saint-Antoine; TUFFIER, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien de l'hôpital Beaujon.

Président d'honneur : M. le professeur d'ARSONVAL, de l'Institut et de l'Académie de Médecine.

Président du Congrès : M. le professeur MARAGLIANO de Gènes, sénateur du royaume d'Italie.

2^o) Comité d'organisation

Président : M. le professeur ALBERT ROBIN, de l'Académie de Médecine.

Secrétaire général : M. le docteur G. BAUDOUIN de Paris.

Secrétaires généraux adjoints : MM. le docteur MARSAN*, médecin de l'hôpital de Monaco; le docteur G. HOUZEL de Paris.

Membres du Comité : MM. les professeurs BERTHELOT (de l'Institut); BORDAS, directeur du laboratoire d'Hygiène à l'Institut d'Hydrologie; DASTRE, de l'Académie de Médecine; DEBOVE, de l'Académie de Médecine; HUTINEL, de l'Académie de Médecine; LANDOUZY, de l'Institut et de l'Académie de Médecine; MARFAN, de l'Institut et de l'Académie de Médecine; REGNARD, de l'Institut et de l'Académie de Médecine; ROQUE, de Lyon; TESSIER, de Lyon; D'ESPINE, de Genève; les docteurs AVIRAGNET, de Paris; BARDET, de Paris; BÉARD, de Lyon; BARBIER, de Paris; BROCA, de Paris; CAMINO, de Hendaye; CAVASSE, de Paris; FAISANS, de Paris; GARDETTE, de Châtel-Guyon; GUINON, de Paris; GUITER, de Cannes; JAUBERT, d'Hyères (Var); LALESQUE, d'Arcachon; LAVERGNE, de Biarritz; LE NOIR, de Paris; CH. LEROUX, de Paris; LOUET, de Paris; MALIBRAN, de Menton; MANTOUX, de Paris; NOVÉ-JOSSERAND, de Lyon; SARDOU, de Nice; TRIBOULET, de Paris; VIDAL, d'Hyères (Var); VIVANT*, de Monaco; JOSEPH VALLOT, de Chamonix et Nice.

III

CONGRÈS DE CLIMATOLOGIE ET D'HYGIÈNE

Président d'honneur : M. CH. MOUREU, Membre de l'Institut, Membre de l'Académie de Médecine, professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris, professeur à l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie.

Président : M. le docteur F. BORDAS, professeur suppléant au Collège de France, directeur des Laboratoires du Ministère des Finances, professeur à l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France.

Secrétaire général : M. S. BRUÈRE, secrétaire général de l'Association générale des Hygiénistes et Techniciens municipaux, Membre de la Société de médecine publique et de génie sanitaire.

Secrétaires généraux adjoints : MM. G. DIMITRI, chef adjoint du Laboratoire et auditeur au Conseil Supérieur

d'Hygiène publique de France; le docteur MARSAN*, médecin chef de l'hôpital de Monaco.

Secrétaires : MM. le docteur MAURICE FAURE, médecin consultant à Nice; P. BORDAS, externe en médecine des hôpitaux de Paris; GAITIER, externe en médecine des hôpitaux de Paris.

1^{re} SECTION

Questions médicales, Cures d'Air, etc., etc.

Président : M. le docteur GRANJUX, Membre du Conseil de la Société de médecine publique et de génie sanitaire, directeur du journal *Le Caducée*.

2^e SECTION

Météorologie, Hélio-thérapie

Président : M. JOSEPH VALLOT, directeur de l'Observatoire Météorologique du Mont-Blanc.

3^e SECTION

Plans d'aménagement et d'extension, Sanatoria, Hôtels, etc.

Président : M. L. BONNIER, architecte du gouvernement, inspecteur général des services d'architecture et d'esthétique de la Ville de Paris.

4^e SECTION

Hygiène. Pollution de l'air, Assainissement, etc., etc.

Président : M. le docteur HENRY THIERRY, chef du service des Ambulances, de la désinfection et de la surveillance médicale des sources de la Ville de Paris, Membre du Conseil Supérieur d'hygiène publique de France.

Membres du Comité : MM. A. ANGOT, directeur du bureau central météorologique de France, professeur à l'Institut agronomique; G. BECHMANN, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur honoraire de la Préfecture de la Seine (eaux et égouts), Président de l'Association générale des Hygiénistes et Techniciens municipaux; J. BERGERON, ingénieur E. C. P., professeur à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, vice-président de l'Association des Hygiénistes et Techniciens municipaux; F. BERTHELIER, ingénieur Ecole Polytechnique, directeur de la Société des chemins de fer économiques; le docteur RAPHAËL BLANCHARD, Membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, Président de la Ligue pour la santé publique; BRISAC, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publique au Ministère de l'intérieur; le docteur R. CAMBIER, directeur du Laboratoire de Bactériologie de la Ville de Paris; J. CARPENTIER, ingénieur, Membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes; M. CROISSET, administrateur du Collège de France, Membre de l'Institut; DABAT, directeur général des Eaux et Forêts au Ministère de l'Agriculture, Conseiller d'Etat, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France, vice-président de l'Association générale des Hygiénistes et Techniciens municipaux; le docteur DUBIEF, médecin en chef des épidémies à la Préfecture de police, Membre du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité du département de la Seine; le docteur FESTAL, médecin consultant à Arcachon; le docteur FÉVRIER, médecin inspecteur général, Président du comité consultatif du Service de Santé au Ministère de la Guerre; le docteur MAURICE DE FLEURY, Membre de l'Académie de Médecine; le docteur LALESQUE, médecin consultant à Arcachon, Membre correspondant de l'Académie de Médecine; LE COUPPEY DE LA FOREST, ingénieur au corps des améliorations agricoles au Ministère de l'Agriculture, collaborateur à la carte géologique de la France, auditeur au Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France; le docteur MARCHOUX, chef de service à l'Institut Pasteur, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France; le docteur PAUL-EMTLE MORHARDT, médecin consultant à Leysin; le docteur E. PERCEPIED, médecin consultant au Mont-Dore; le docteur J. RENAULT, médecin des hôpitaux, conseiller technique sanitaire du Ministère de l'intérieur, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France; EUG. ROUX, directeur des services d'Hygiène et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Agriculture, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France; le docteur WURTZ, médecin des épidémies à la Préfecture de Police, Membre de l'Académie de Médecine, Président du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité du département de la Seine; le docteur ZUCARELLI, médecin consultant à Bastia.

**

Co-régional de la Côte d'Azur : MM. le docteur BALESTRE, médecin consultant à Nice; le docteur DUPAIGNE, médecin consultant à Cannes; le docteur HÉRAUD DE BESSÉ, médecin consultant à Beaulieu; le docteur

MANQUAT, médecin consultant à Nice ; le docteur DE VALCOURT, médecin consultant à Cannes ; le docteur VERDALLE, médecin consultant à Cannes ; le docteur VIDAL, médecin consultant à Grasse.

IV

CONGRÈS DES VILLES D'EAUX

Présidents d'honneur : MM. ASTIER, sénateur, Membre du Conseil d'Administration de l'Institut d'Hydrologie et président du Groupe thermal inter-parlementaire ; LANDOUZY, Membre de l'Institut, doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; ALBERT ROBIN, Membre de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté de Médecine.

Président : M. CH. FERE, président de l'Union des Etablissements thermaux de France.

Vice-Présidents : MM. le docteur BRIAND, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique ; DORVAULT, administrateur délégué de la Société générale des Eaux minérales de Vals ; LEQUIME, propriétaire du Grand hôtel de Paris à La Bourboule, président du syndicat hôtelier « L'Auberge ».

Secrétaire général : M. le docteur VICTOR GARDETTE, de Châtel-Guyon, directeur du journal *La Gazette des Eaux*.

Secrétaires généraux adjoints : MM. le docteur MAURICE FAURE, médecin consultant à Lamalou ; le docteur MEILLON, médecin consultant à Cauterets ; GOLZARD, secrétaire de l'Union des Etablissements thermaux.

Membres du Comité : MM. les docteurs : G. BARDET, secrétaire général de l'Institut d'Hydrologie ; A. BOURSIER, médecin consultant à Contrexeville ; CANY, médecin consultant à La Bourboule ; CARRON DE LA CARRIÈRE, directeur du Voyage médical aux Eaux minérales ; DEDET, médecin consultant à Martigny ; DURAND-FARDEL, médecin consultant à Vichy ; MONCORGE, médecin consultant au Mont-Dore ; NIVIÈRE, médecin consultant à Vichy ; BELUGOU, maire de Lamalou-les-Bains ; MM. PAUL MULLER, de Paris ; MAURICE BERNARD, administrateur délégué de la Société des Eaux d'Evian ; J. BOULOMIÉ, administrateur-directeur de la Société des Eaux minérales de Vittel ; E. BUISSON, administrateur de l'Etablissement thermal d'Uriage ; BÉDER, directeur de la Société des Eaux minérales de Pougues ; DUBOIS, directeur de l'Etablissement thermal de Saujon (Charente-Inférieure) ; GALLOT, ingénieur constructeur d'appareils de physiothérapie ; GUERIN, ingénieur des Arts et Manufactures, sous-directeur de la Compagnie Fermière de Vichy ; GUESNIER, ingénieur constructeur d'appareils de distribution d'eau ; HENRI MERMOZ, président de l'Association des hôteliers des Alpes, et de la Vallée du Rhône, président honoraire de l'Union Nationale des Syndicats hôteliers de France ; MELAYS (Vichy) ; EUG. PERREARD, président de l'Union régionale des hôteliers de la Côte d'Azur, président honoraire de l'U.N.S.H.F. ; docteur PESSEZ, administrateur délégué de la Société de Châtel Guyon ; PETIT, administrateur de l'hôtel Métropole à Contrexeville ; Colonel PICHON, administrateur de la Société des Eaux de Luxeuil ; ETIENNE PIERRE, avocat à la Cour d'Appel de Paris, directeur du journal *Les Annales des Etablissements thermaux* ; REBOIS, maire de La Bourboule ; SARCIRON, propriétaire de l'hôtel Sarciron-Rainaldy au Mont-Dore ; GABRIEL SCHELLIER (Cauterets) ; VERMEYLEN, directeur de la Compagnie Fermière du Mont-Dore ; VOILLAUME (LA BOURBOULE) ; WOOG, architecte du Gouvernement français.

V

CONGRÈS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA HAUTE MONTAGNE

Président : M. le baron GABET, vice-président du Club Alpin Français (Le bureau est en voie de formation). Le Club Alpin Suisse a déjà donné son adhésion.

VI

COMITÉ DE PROPAGANDE

Président : M. HUGUES LE ROUX, secrétaire général des Etats généraux du Tourisme.

Vice-Présidents : MM. LUCIEN CORNET, sénateur, président du Groupe du tourisme au Sénat ; HENRY TRUB*, président de la Chambre de Commerce de Monaco ; ALPH. MEILLON, président de l'Union Nationale des Syndicats hôteliers de France.

Secrétaire général : M. ROBERT DE SOUZA, fondateur de la Société pour la protection des Paysages de France.

Secrétaire général adjoint : M. MAURICE D'EAUBONNE, directeur de la Ligue de défense industrielle et commerciale.

Trésorier : M. PERREARD, président de l'Union régionale des hôteliers de la Côte d'Azur.

Membres du Comité : MM. LÉON BARÉTY, conseiller

général des Alpes-Maritimes, chef de Cabinet, adjoint à la présidence de la Chambre des Députés ; le professeur BORDAS, du Collège de France ; DOMINIQUE DURANDY, conseiller général des Alpes-Maritimes, homme de lettres ; LOUIS FOREST, président du Club des Cent ; le docteur GARDETTE, directeur de la *Gazette des Eaux* ; le docteur GRANJUX, directeur du *Caducée* ; GAVARRY, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères ; MAURIS, directeur de la Compagnie P.-L.-M. ; le marquis de POLIGNAC, PERCY PEIXOTTO, président honoraire de la Chambre de Commerce Américaine de Paris.

Les secrétaires généraux de chacun des Congrès font partie également du Comité de propagande.

REPRÉSENTATION OFFICIELLE

S. A. S. le Prince de Monaco ayant demandé aux gouvernements alliés ou amis de se faire représenter au Congrès de Monaco, M. Briand, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, a désigné M. le professeur Albert Robin, comme délégué officiel du gouvernement français.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le carabinier Dubec, mobilisé comme maréchal des logis à l'État-Major de l'artillerie lourde du 14^e corps d'armée, vient d'être cité à l'ordre de son corps dans les termes suivants :

« Dubec Vincent, maréchal des logis téléphoniste, assure son service avec zèle et dévouement, et donne à son personnel le meilleur exemple. A fait preuve souvent d'un mépris absolu du danger, en procédant à des réparations de lignes téléphoniques sous de violents bombardements. »

LA VIE ARTISTIQUE

THEATRE DE MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRA
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Ernani.

Quand, en l'année 1844, Verdi fit exécuter, à Venise, la partition qu'il avait composée sur un livret dont l'action et les péripéties essentielles étaient empruntées au drame célèbre d'*Hernani*, de Victor Hugo, le grand poète protesta àprement et hautement contre ce qu'il considérait comme une sorte de sacrilège.

Il estimait sans doute, et peut-être n'avait-il point tort, que le lyrisme de ses vers orchestrait de façon suffisante les splendeurs de sa pensée et que les périodes de sa rhétorique admirable et la puissance souveraine de son éloquence verbale n'avaient rien à gagner à être agrémentées de notes. Aussi, signifia-t-il nettement à Verdi qu'il lui défendait de faire représenter son opéra sous le titre d'*Ernani*. Pour donner satisfaction aux légitimes récriminations du poète on dépaysa l'ouvrage, on travestit les personnages du drame espagnol en personnages italiens : Hernani, Don Carlos, Ruy Gomez de Sylva, Dona Sol se tuèrent en Oldrado, Andréa Ritti, Zeno et Elvira et *Ernani* devint *Il proscritto*. Des mois se passèrent. Victor Hugo réfléchit. Il fut obligé de se souvenir, qu'avant lui, Sophocle, Euripide, Corneille, Racine, Beaumarchais, etc., etc., fournirent des sujets à nombre de musiciens sans que pour cela la beauté de leur œuvre en souffrit. Et puis, il comprit que les génies étaient faits pour s'entendre ; il se ravisa donc et accorda de bonne grâce à Verdi la permission qu'il lui avait précédemment refusée avec une sourde colère. Et *Il Proscritto* s'effaça définitivement devant *Ernani*.

Dans les commencements de sa carrière, Verdi, obéissant aux injonctions de sa nature volcanique, prompt aux éruptions violentes, s'abandonna à la furie de son tempérament fait de robustesse, farouchement sombre et passionné, où la force affirmait son besoin de domination. En ces heures lointaines, il cherchait beaucoup plus à impressionner les esprits, à bouleverser les nerfs qu'à toucher les âmes. Il fut sans ménagement, surtout dans sa première manière. Car Verdi aurait eu quatre manières : *Nabucco*, *Ernani*, *I Lombardi*, *Due Foscari*, *Macbeth*, *Attila*, appartiennent à la première ;

Rigoletto, *Il Trovatore*, *Luisa Miller*, à la seconde ;

La Traviata, *les Vêpres Siciliennes*, à la troisième ; *Don Carlos*, *Simon Boccanègra*, *Aïda*, *Otello*, *Falstaff*, à la quatrième.

Aujourd'hui, ces classifications arbitraires semblent puériles, et il importe peu que *Il Trovatore* diffère de *la Traviata*. D'ailleurs ces œuvres, filles d'une même inspiration, différent-elles tant que cela l'une de l'autre ? Laissons aux compétences, qui ont des loisirs, le soin de se prononcer sur un sujet d'un intérêt aussi palpitant.

Lorsqu'on entend un ouvrage comme *Ernani* où, en dépit des pires faiblesses, la musique offre, de-ci de-là, des morceaux animés d'un généreux souffle, d'une particulière vérité d'accent, dramatiques toujours et d'une rare richesse mélodique, c'est alors que l'on se rend compte qu'il y a deux musiques italiennes : celle que la passion vivifie et qui vient du cœur et celle qui n'est que le produit de l'intelligence et du savoir faire — la musique des génies et l'autre. Nous détestons cordialement l'autre. Mais la musique des Rossini, des Bellini, des Donizetti et des Verdi, pourquoi dissimuler que nous l'aimons ? Oh ! elle n'est pas exempte de défauts, elle a ses tares ; mais elle est toujours inspirée et, si elle pêche par le style et le manque d'harmonie, si l'instrumentation y est rudimentaire, si elle ne fuit pas rigoureusement la banalité et affecte souvent de cruelles nonchalance, elle renferme des beautés d'un prix inestimable.

Prenez une œuvre sans prétention et fort bâclée du genre d'*Ernani* et rapprochez-la d'une composition de l'ordre de *la Tosca*, où tout est soigneusement agencé, dosé et réfléchi et dites-nous, s'il vous plaît, laquelle est préférable ? Montrez-nous dans tous les ouvrages *veristes* une page comparable à la scène du tombeau de Charlemagne d'*Ernani* ? Et, pourtant, le succès a pris sous sa protection les œuvres *veristes* et, partout, on se pâme à leur audition. Faut-il chercher l'explication des triomphes remportés par les musiciens italiens de l'heure actuelle dans ce fait que la musique, subissant plus que tout autre art les fluctuations de la mode, les goûts du public se modifient et les préférences des foules changent d'objet avec une rapidité déconcertante ? Ou faut-il simplement constater que certains compositeurs ne paraissent grands que par l'absence de grands hommes ? Nous inclinierions volontiers vers cette explication, qui nous semble assez judicieuse, si nous ne craignons de manquer de respect, voire de courtoisie, envers des compositeurs de mérite estimable que l'admiration mondiale a trop facilement juché sur un piédestal de gloire.

Et, après nous être demandé, non sans anxiété, en quoi les ouvrages *veristes* servent la civilisation musicale du pays qui les voit éclore, nous nous gardons d'insister davantage de peur que quelques profonds connaisseurs, férus du genre de musique qui nous déplaît, ne résistent pas à la maligne satisfaction de nous appliquer les vers d'*Amphitryon* :

Comme avec irrévérence
Parle des dieux ce maraud.

Car chacun sait que la musique adoucit les mœurs.

L'*Ernani* de Verdi nous produit l'effet d'une vaste esquisse sonore où, naturellement, rien n'est achevé ; mais où tout est indiqué. En cet opéra écrit à la diable par un jeune musicien débordant de sève et s'abandonnant avec un furieux élan à la joie de produire, on pressent, à des signes qui ne trompent pas, l'artiste que le génie combla de ses dons. Les magnifiques qualités, qui devaient s'affirmer miraculeusement dans *Il Trovatore*, *la Traviata*, *Rigoletto*, et, plus tard, rehaussées des prestiges d'une forme excessivement soignée, dans *Otello* et dans *Falstaff*, sont en germe dans la partition rocailleuse d'*Ernani*, où l'idée explose le plus souvent sans préparation, mais, toujours, avec une vigueur peu commune, où la fougue, la verve et la véhémence passionnée règnent sans partage, où, pour faire contraste avec les brutalités et les truculences, des bribes de grâce élégiaque surgissent inopinément, où la mélodie est abondante, colorée et originale... La partition d'*Ernani* manque d'équilibre et porte la marque d'une improvisation hâtive. On y trouve une persistance fâcheuse des rythmes tourmentés, un abus des accompagnements en accords plaqués et du style haché et un emploi exagéré du procédé de l'unisson et des transitions brusques. L'orchestre est bruyant et vide.

Ces défauts, inhérents à la formule primaire en faveur au temps où Verdi risquait ses premiers essais de musicien dramatique n'empêchèrent pas cependant le compositeur d'affirmer crânement sa personnalité. Si Verdi maniait, alors, maladroitement l'orchestre, il savait, par contre, admirablement faire manœuvrer les masses chorales et, en des morceaux d'ensemble se distinguant par une heureuse concentration des parties, amplement traités, solidement établis, habilement dessinés où se traduit

la science de la progression ascendante, montrer la plus belle maîtrise.

Témoin le *final* du tombeau de Charlemagne d'*Ernani* qui supporte victorieusement la comparaison avec le *quatuor de Rigoletto*, la *scène du misérable d'Il Trovatore*, le *trio de Jérusalem* et autres morceaux d'inspiration souveraine. Verdi avait le secret des pages de grande noblesse d'art. Mais, dans *Ernani*, il n'y a pas que le *final* célèbre qui mérite de fixer l'attention. A tous les actes, il y a à glaner. Car ce qui sort du cerveau d'un homme de la valeur de Verdi ne peut être indifférent. Même les pages les moins réussies offrent de l'intérêt, tant elles sont d'une curieuse expression, tant elles exultent de vie dramatique, tant elles ont d'accent et de couleur. N'étant jamais le produit d'une pensée basse, leur outrance et leurs trivialités ne révoltent pas. En écoutant telle romance d'Elvire on songe au *brindisi de la Traviata*; on découvre de petits coins du *Trovatore* et de *Rigoletto* un peu partout.... *Ernani* annonce la venue des œuvres qui devaient rendre illustre le nom de Verdi.

L'interprétation d'*Ernani* a permis au public d'applaudir un chanteur de grande classe, un de ces artistes, honneur de leur profession, qui procurent à ceux qui les voient et les entendent d'exquises jouissances. Nous entendons parler de M. Battistini. Dès qu'il parut en scène miraculeusement costumé — car M. Battistini s'habille comme les maîtres de la peinture habillaient, autrefois, leurs modèles — on eut, de suite, la sensation qu'on se trouvait en présence de quelqu'un. Puis quand il chanta, on fut sous le charme. M. Battistini est un artiste italien, rien qu'italien; mais quel artiste! Comme il dirige sa voix, quel art des nuances! Quel relief il donne à la phrase musicale et comme il tient la scène!... Il a plutôt du talent, M. Battistini.

A côté de cet artiste d'envergure, M. Inchausti a fait preuve de réelles qualités de chanteur. Evidemment, physiquement, c'est un Ernani un peu grêle; mais il possède une excellente voix de ténor, étouffée et résistante, de timbre sympathique qu'il manie avec adresse. Contrairement à nombre de ténors, M. Inchausti ne braille pas: il chante avec sentiment quand la situation le comporte, avec feu quand c'est nécessaire. On n'est pas juste pour ce garçon qui n'est pas le premier venu, loin de là. M. Journet fut un splendide Ruy Gomez. M^{lle} Hedy fit unanimement apprécier les grâces de sa personne et son talent de cantatrice. M. Pasquetto ne passa pas inaperçu.

L'orchestre et les chœurs sont en droit d'exiger des éloges. Les décors prouvent encore une fois que M. Visconti est un maître. Et, avant d'en terminer avec *Ernani*, nous ne résistons pas à la tentation de féliciter et de remercier M. Raoul Gunsbourg: 1° d'avoir eu la bonne pensée de monter *Ernani*; 2° d'avoir eu l'idée absolument délicate de nous faire entendre M. Battistini. C'est un régal de plus que nous devons à l'habile directeur du Théâtre de Monte Carlo.

Le vieil opéra de Verdi reçut un accueil enthousiaste; on fit belle fête à M. Battistini et le public, toujours équitable, n'oublia pas de décerner nombre de bravos aux artistes qui entouraient le triomphant M. Battistini.

Henry VIII.

Dans le livret d'opéra qu'ils combinèrent avec un indéniable bonheur, MM. Armand Silvestre et Léonce Détroyat n'eurent pas l'ambition de donner un tableau de l'Angleterre au XVI^e siècle, encore moins de faire surgir sur la scène la figure complexe et sinistre du roi tueur de reines qui a nom Henry VIII. D'ailleurs, comment, en un livret d'opéra, qui n'est qu'un prétexte au développement musical, faire œuvre d'historien en essayant une reconstitution plus ou moins exacte d'un passé à jamais aboli? Au XVI^e siècle — le siècle de Shakespeare, — les mœurs de l'Angleterre étaient brutales et farouches. La peste était à demeure à Londres, l'incendie fréquent à cause des quartiers bâtis en bois. A en croire les gens renseignés, une grande dame était levée à 6 heures et couchée à 9 heures. Telle lady, exaltée par les poètes de l'époque, déjeunait d'une livre de lard et d'un pot de bière. Les reines femmes de Henri VIII (Catherine d'Aragon, Anne de Boleyn, Jane Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard, Catherine Parr) se tricotaient des mitaines de laine rouge. La duchesse de Suffolk soignait son poulailler et, trousse à mi-jambe, jetait des grains aux canards dans sa basse-cour. Anne de Boleyn était éblouie quand sa mère lui achetait trois chemises de toile à six pences l'aune et lui promettait pour danser au bal du duc de Norfolk, une paire de souliers neufs valant cinq schellings...

Henry VIII était un roi digne de ces temps rudes et terribles, ennemis de tout raffinement, où la vie humaine, soumise au bon plaisir d'un despote effrené, ne comptait guère. Ce huitième Henry

était une façon de sauvage à peine dégrossi, en proie aux délices de la sensualité du meurtre. Grossier, opiniâtre en ses volontés sans contrôle, doué d'une insensibilité profonde que renforçait une cruauté inflexible, il voilait les plus effrenées voluptés sous le masque de l'hypocrisie et revêtait d'un prétexte de justice ses plus basses vengeances. Il fit couper la tête à deux de ses femmes, Anne de Boleyn et Catherine Howard, et tortura effroyablement les quatre autres... Un être, comme l'on voit, assez peu propre à l'expansion lyrique. Cependant, dans l'opéra de Silvestre et Détroyat, Henry VIII ne fait pas mauvaise figure. Il est vrai qu'il est fortement travesti et embelli. C'était indispensable. Le livret de *Henry VIII* est ingénieusement coupé, les scènes adroitement distribuées et les situations, congruement préparées, ont de la force dramatique.

Sur le canevas à lui fourni par deux collaborateurs avisés, M. Saint-Saëns a écrit une de ses meilleures œuvres de théâtre.

La partition d'*Henry VIII* prend place immédiatement après *Samson et Dalila*, auprès du *Timbre d'argent*, ouvrage injustement méconnu et qui ne devrait pas quitter le répertoire de l'opéra-comique.

Dans *Henry VIII*, M. Saint-Saëns, porté par le sujet, s'est laissé gagner par le sentiment dramatique et s'est abandonné au souffle de l'inspiration. Aussi, les belles pages succèdent-elles aux belles pages. La mélodie est de choix et l'idée, enrichie des orfèvreries orchestrales, s'épanouit franchement. Les ensembles son traités avec une ampleur où se décèle la main d'un artiste consommé en l'art d'assembler les notes et tel duo ou quatuor est d'une inexprimable grâce. Et comme tout est bien en place! Quelle pureté de style! Et quelle joie pour l'oreille d'entendre cet orchestre magistralement ordonné, multi-sonnant, sans heurt d'aucune sorte, où les plus petits détails ont leur saveur, les moindres dessins leur charme. Ah! oui c'est une joie pour l'oreille de suivre parmi les délices de l'instrumentation et les inventions de l'harmonie la pensée agissante et noble de M. Saint-Saëns!

On est heureux de se laisser bercer par le flot symphonique qui apporte à la mélodie l'ensorcellement de sa caresse et l'appui de ses splendeurs. On est heureux d'écouter une musique saine et forte, d'une forme supérieure, où la pensée s'essore avec une adorable distinction, où brillent superbement les qualités françaises de goût, de mesure et de clarté....

Dans le personnage de Henry VIII, M. Maguenat fut très remarqué. Chez cet artiste de sûr mérite le jeu et le chant sont à louer sans réserve. M. Laffitte tint avec autorité le rôle de Gomez — rôle ingrat et lourd s'il en fut. MM. Huberdeau et Delmas s'acquittèrent avec intelligence et zèle de la tâche qui leur était confiée. Enfin M^{mes} Demougeot (fort en progrès) et Baylac se firent grandement apprécier et fréquemment applaudir.

L'orchestre se surpassa littéralement. Jamais la magnifique phalange d'instrumentistes qui le compose ne se montra d'une aussi évidente supériorité. Il est vrai que M. Léon Jehin était à la tête de cette glorieuse phalange. Et quand ce véritable chef d'orchestre est là, on peut être assuré que tout marche d'incomparable façon. Aussi grâce à l'orchestre et à son chef éminent, *Henry VIII* bénéficia-t-il d'une exécution absolument parfaite.

Les chœurs justifèrent leur vieille et excellente réputation. La mise en scène de M. Raoul Gunsbourg obtint tous les suffrages et les décors de M. Visconti fournirent un cadre merveilleux à l'opéra de M. Saint-Saëns.

Henry VIII alla aux nues. M. Saint-Saëns, appelé par une salle en délire, se vit contraint de paraître sur la scène plusieurs fois.

Cet hommage était dû à l'auguste maître, orgueil de l'école musicale française.

ANDRÉ CORNEAU.

CHEMINS DE FER P. L. M.

Le Compagnie des Chemins de fer P. L. M. a l'honneur de rappeler au public qu'à partir du lundi 5 mars et jusqu'à nouvel ordre, le nombre des trains de voyageurs sera réduit sur tout le réseau. Le nombre des places offertes dans les trains maintenus est limité et aucun train ne doit être dédoublé.

MM. les voyageurs sont invités, en conséquence, à s'assurer leurs places d'avance, notamment dans les trains poste et directs, soit par location de places numérotées, en 1^{re} et 2^e classes, soit en réclamant des bulletins d'inscription dans les gares.

Cette dernière formalité ne donne que le droit de partir, dans la limite des places disponibles, sans aucun engagement.

Etude de M^e Gabriel VIALON, huissier à Monaco, 7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi dix mars 1917, à deux heures de l'après-midi, dans un magasin sis à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, à la villa Le Radium, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles, objets mobiliers et marchandises consistant en :

Installation complète de boucherie, comprenant : tables dessus marbre, glacière, balance, crochets, plats, pèse-viande, comptoir-caisse, buffet; machine à coudre (Singer), armoire à glace, armoire à linge, lingerie, glace, compteur et fourneau à gaz, etc., etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, M^e VIALON,
E. MIGLIORETTI.

Etude de M^e Gabriel VIALON, huissier à Monaco, 7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi 14 mars 1917, à deux heures de l'après-midi, dans un appartement au 3^e étage de la villa Le Radium, sise à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant notamment en lits complets, armoires à glace, glaces, fauteuils, tables, chaises, lingerie, compteur à gaz, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier suppléant M^e VIALON,
E. MIGLIORETTI.

Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco

Les Actionnaires de la Société anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 31 mars 1917, à trois heures du soir, au siège social, Usine de Fontvieille, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration;
- 2^o Rapport de la Commission de Surveillance;
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1916;
- 4^o Fixation du dividende;
- 5^o Autorisation aux Administrateurs de la Société, qui font en même temps partie d'autres Sociétés, de traiter des affaires entre les deux Sociétés, et autorisation aux Administrateurs de traiter directement des affaires avec la Société;
- 6^o Nomination de deux Administrateurs;
- 7^o Nomination de trois Commissaires de Surveillance pour l'exercice 1917.
- 8^o Fixation des jetons de présence aux Administrateurs.

Aux termes de l'article 45 des statuts, tout actionnaire, propriétaire d'au moins douze actions, peut faire partie de cette assemblée.

Messieurs les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion au siège social à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivalra au dépôt de titres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

VENTE APRÈS DÉCÈS

d'un fonds de commerce dénommé

BAR DE LA GARE

exploité à Monaco, commune de la Condamine, avenue du Castelleretto, n^o 12; ensemble le matériel, objets mobiliers et marchandises en dépendant.

S'adresser pour tous renseignements, à M. Cioco, curateur de la succession vacante Andres, au Greffe général de Monaco.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.